



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 juin 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICH, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
M. FILONI	à	M. le maire
Mme NADAL	à	Mme CORTICCHIATO
M. KERVELLA	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme FALCHI	à	Mme SICH
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juin 2016

Délibération N°2016/204

Création d'une cellule mécénat

Mais aussi de créer de structures telles que le Centre d'interprétation et d'architecture et du Patrimoine...

Inscrire la ville comme la capitale culturelle régionale, afin de faire rayonner la Cité impériale.

A travers la mise en place d'une politique événementielle d'envergure (spectacle historique avec projection architecturale....) et la mise en place de manifestations sur le plan culturel (Salon du Design...) et sur le plan patrimonial,, particulièrement autour de la figure de Napoléon.

Valoriser le patrimoine immatériel de la ville (tradition, savoir-faire, art de vivre) en donnant davantage de relief aux manifestations de traditions.

Compte tenu de sa position géographique, la Ville veut s'ouvrir à la Méditerranée, afin de développer son rayonnement en développant des partenariats et des échanges transfrontaliers.

Afin de faire face à ces nouveaux défis, nous sommes contraints d'innover, tout en maîtrisant nos dépenses, il nous faut diversifier nos recettes pour financer nos actions.

Parmi les sources alternatives de financement, l'appel à la générosité des mécènes privés en dons numéraires ou de compétences a déjà pu être expérimenté par plusieurs municipalités, départements ou régions autour de projets culturels ou patrimoniaux.

Dans ce cadre, la ville d'Ajaccio souhaite créer une cellule mécénat au sein de la direction de la culture et au patrimoine afin de

- D'opérer un rapprochement entre les secteurs culturels et économiques ;
- Restaurer son patrimoine ;
- Développer des projets culturels et patrimoniaux stratégiques tant au niveau local qu'europpéen.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal d'engager une démarche de mécénat culturel à travers la création d'une cellule mécénat et la mise en place d'une régie affectée aux dons.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'approuver l'engagement d'une démarche de mécénat culturel à travers la création de :

- La cellule mécénat et,
- La régie dédiée à l'affectation des dons.

D'autoriser Monsieur le Député Maire

- A solliciter des aides sous forme de mécénat,
- A accepter les dons effectuer à ce titre en nature, espèces et compétences et,
- A signer les ou les conventions (s) afférente (s) avec tous les mécènes dans le cadre de différents projets d'intérêt général en lien avec le développement d'actions et de projets relevant de la culture et du patrimoine pour la ville d'Ajaccio.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Simone GUERRINI Adjointe déléguée,
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 juin 2016,

Considérant la volonté de la ville d'Ajaccio de dégager de nouveaux moyens pour accompagner la réalisation d'opérations à vocation culturelles et patrimoniales,

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés

La création de la cellule mécénat rattachée à la direction de la culture et du patrimoine et, la création d'une régie dédiée à l'affectation des dons.

AUTORISE M. le Député-maire

- A solliciter des aides sous forme de mécénat,
- A accepter les dons effectuer à ce titre en nature, espèces et compétences et,
- A signer les ou les conventions (s) afférente (s), avec tous les mécènes dans le cadre de différents projets d'intérêt général en lien avec le développement d'actions et de projets relevant de la culture et du patrimoine pour la ville d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160627-2016_204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2016

Publication : 01/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

